

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA MISE À LA DISPOSITION DU PREMIER MINISTRE D'HÉLICOPTÈRES POUR UNE RÉUNION POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion de nature très grave faisant suite à une nouvelle largement diffusée selon laquelle un spectacle impressionnant de magie aérienne aura lieu à un pique-nique politique samedi prochain où le premier ministre sera présent. Je propose, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):

Que cette Chambre demande au premier ministre de dire si le spectacle impressionnant de magie aérienne qui doit avoir lieu au pique-nique politique à la ferme du chef libéral de l'Ontario, Robert Nixon, samedi prochain comprendra sa descente du ciel à bord de trois hélicoptères, ce qui coûtera environ \$20,000 aux contribuables. Si tel est le cas, la Chambre demande au premier ministre, afin que les deniers publics soient dépensés de façon appropriée, d'annuler son arrivée subventionnée du ciel et de choisir un moyen de transport plus ordinaire et plus acceptable.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA MISE À LA DISPOSITION DES MINISTRES D'AVIONS DU GOUVERNEMENT À DES FINS POLITIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, j'invoque aussi l'article 43 du Règlement pour soulever une question pressante et de nécessité urgente. Le premier ministre compte, paraît-il, utiliser un avion du gouvernement fédéral pour se rendre dans le Sud de l'Ontario à des fins expressément politiques, pour appuyer le parti libéral de l'Ontario; de plus, comme des arrangements spéciaux ont été pris récemment pour faire faire un détour à un avion du gouvernement transportant des artistes qui devaient donner un spectacle aux membres des Forces armées canadiennes pour que ces artistes se produisent dans une soirée dont l'hôte était le beau-frère du ministre de la Justice, candidat aux prochaines élections provinciales de la Saskatchewan, je propose, avec l'appui du député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Qu'on ordonne au premier ministre et aux autres membres du gouvernement de cesser immédiatement d'utiliser les avions du gouvernement aux fins de leur parti politique.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois des excuses au député de Leeds. En entendant le préambule de sa motion, je n'ai pas pris au sérieux ses observations à propos de l'utilisation

des appareils du gouvernement. Mais la motion dont nous sommes saisis place dans une certaine perspective les deux motions qui mettent sérieusement en doute le droit d'utiliser ces appareils. Par conséquent, que la question soit grave ou non, il s'agit d'une affaire dont les deux députés ont le droit de saisir la Chambre à condition que la Chambre donne son consentement unanime. Je tiens donc à inviter la Chambre à se prononcer à la fois sur les deux motions. Comme elles sont toutes deux proposées en conformité de l'article 43 du Règlement, elles ne peuvent être mises en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Beatty: Otto a dit non.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

LES TEXTILES—ON PROPOSE LA RÉDUCTION DES IMPORTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour régler un problème important et urgent.

Étant donné la situation précaire de la petite industrie manufacturière dans le domaine du vêtement, et je pense ici en particulier aux ganteries de ma circonscription,

Étant donné que cette industrie favorise un très grand nombre d'emplois et qu'elle occupe un rang important dans l'économie du Québec,

Étant donné que les importations massives en ce domaine viennent détruire petit à petit cette industrie et augmentent de façon alarmante le nombre de chômeurs, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre ordonne la cessation des importations de produits manufacturés qui viennent directement concurrencer notre propre production.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.